La Preuve de vie (PdV) est utilisée pour confirmer qu’un prisonnier/otage est en vie et pour vérifier les dires des ravisseurs lorsqu’ils affirment le détenir. La meilleure preuve de vie est un appel téléphonique. Parmi les autres preuves de vie, on peut citer la réponse à une question de PdV et un spécimen d’écriture.

Une question de PdV est une question à laquelle seul un individu et un parent proche ou un ami pourrait répondre. Les questions de PdV sont à recueillir avant la mission de l’agent de terrain et à conserver dans le dossier d’informations personnelles dans une enveloppe cachetée.

L’agent de terrain devrait être encouragé à partager les questions de PdV avec la personne à contacter en cas d’urgence avant sa mission de façon à ce que ce point ne constitue pas un choc pour la famille en situation de crise.

### Choisissez des questions dont les réponses :

* ne sont connues que d’un petit groupe de personnes
* sont faciles à se rappeler par l’otage même en période de stress
* rappellent des bons moments pour remonter le moral de l’otage, par exemple :
* Quel était le nom du chalet où vous passiez vos vacances en Écosse quand vous étiez enfant ?
* Quelle a été votre première voiture ?
* Où avez-vous rencontré votre époux/épouse ?
* Quel est le surnom de votre frère/sœur ?

**Évitez des questions sur des sujets que les ravisseurs pourraient assimiler à une provocation, ayant trait par exemple :**

* à la religion
* à la politique
* à un mode de vie qui pourrait être jugé comme « décadent »
* à un emploi antérieur, ayant par exemple des connotations militaires

### Évitez les questions auxquelles on peut facilement trouver les réponses sur les sites de réseaux sociaux, par exemple :

* date de naissance
* premier établissement scolaire
* nom du petit ami/de la petite amie

*Basée sur le matériel disponible sur le site* [*www.eisf.eu*](http://www.eisf.eu)

Si plusieurs otages sont détenus, les questions de PdV doivent porter sur une époque où ils ne se connaissaient pas. Sinon, l’un des otages pourrait être contraint de tenter de deviner la réponse à la preuve de vie d’un collègue.

S’il n’est pas prévu de questions de PdV, on pourra demander l’aide de la personne à contacter en cas d’urgence et/ou de la famille. D’ailleurs, cela peut aussi contribuer à établir un climat de confiance avec la famille.

*Basée sur le matériel disponible sur le site* [*www.eisf.eu*](http://www.eisf.eu)